Le Comptoir de Carole

Alençon, Normandie

Entreprise créée en 2019 / 2 salariés Épicerie / 2 boutiques





La mesure

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », les entreprises peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle si elles recrutent un salarié en contrat d'apprentissage, préparant un diplôme jusqu'au niveau master. Il s'agit d'une aide financière de 5 000 euros pour un alternant de moins de 18 ans et de 8 000 euros pour un alternant majeur (jusqu'à ses 29 ans révolus).

La belle histoire

En mars 2020, en plein confinement, Carole Besnard a ouvert sa deuxième boutique « Au Comptoir de Carole » dans le centre d'Alençon. Accompagnée de deux salariés et trois apprentis, elle vend des fruits et légumes frais, ainsi que du fromage à la découpe.

Eva Roustel, 17 ans, est l'une des apprentis de l'épicerie. Actuellement en bac professionnel de conseil en magasin, elle a été accompagnée dans ses recherches d'apprentissage par la mission locale ; alors qu'elle démarchait les boutiques du centre-ville avec son CV à la main, elle a pu faire valoir la subvention à l'embauche dont les employeurs pourraient bénéficier.

Dans le cadre de son apprentissage, elle aide Carole Besnard à identifier de nouveaux producteurs locaux avec lesquels elles pourraient travailler et l'accompagne sur la communication digitale.

Témoignages



Carole Besnard

Dirigeante

"L'apprentissage nous permet de recruter sans trop nous mettre en difficulté. Pour les jeunes, c'est une première expérience qui leur permet de se former. Quand je recrute, je recherche chez les apprentis de la volonté et de la curiosité. C'est le cas de mes trois apprentis actuels, un vrai plaisir."

Eva Roustel

Apprentie

"Grâce à cet apprentissage j'apprends de nouvelles choses et je suis encore plus polyvalente, en attendant de choisir une filière en BTS."

Pour bénéficier de cette mesure





